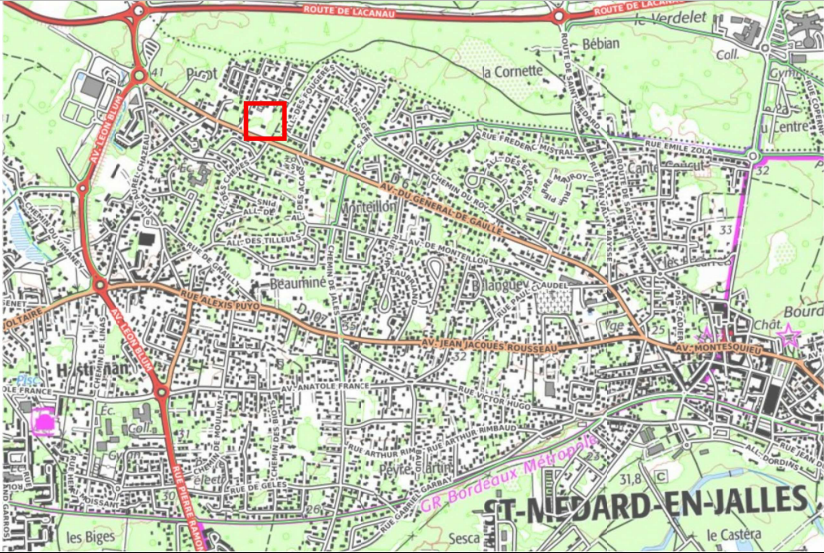


DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Commune de SAINT-MEDARD-EN-JALLES
Avenue du Général de Gaulle | Allée du Lieutenant André Nicolas
PA 033 449 22 Z0005 arrêté en date du 17/03/2023

Lotissement "Les Villas du Parc"

PLAN DE SITUATION



Sans échelle

PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF



Sans échelle

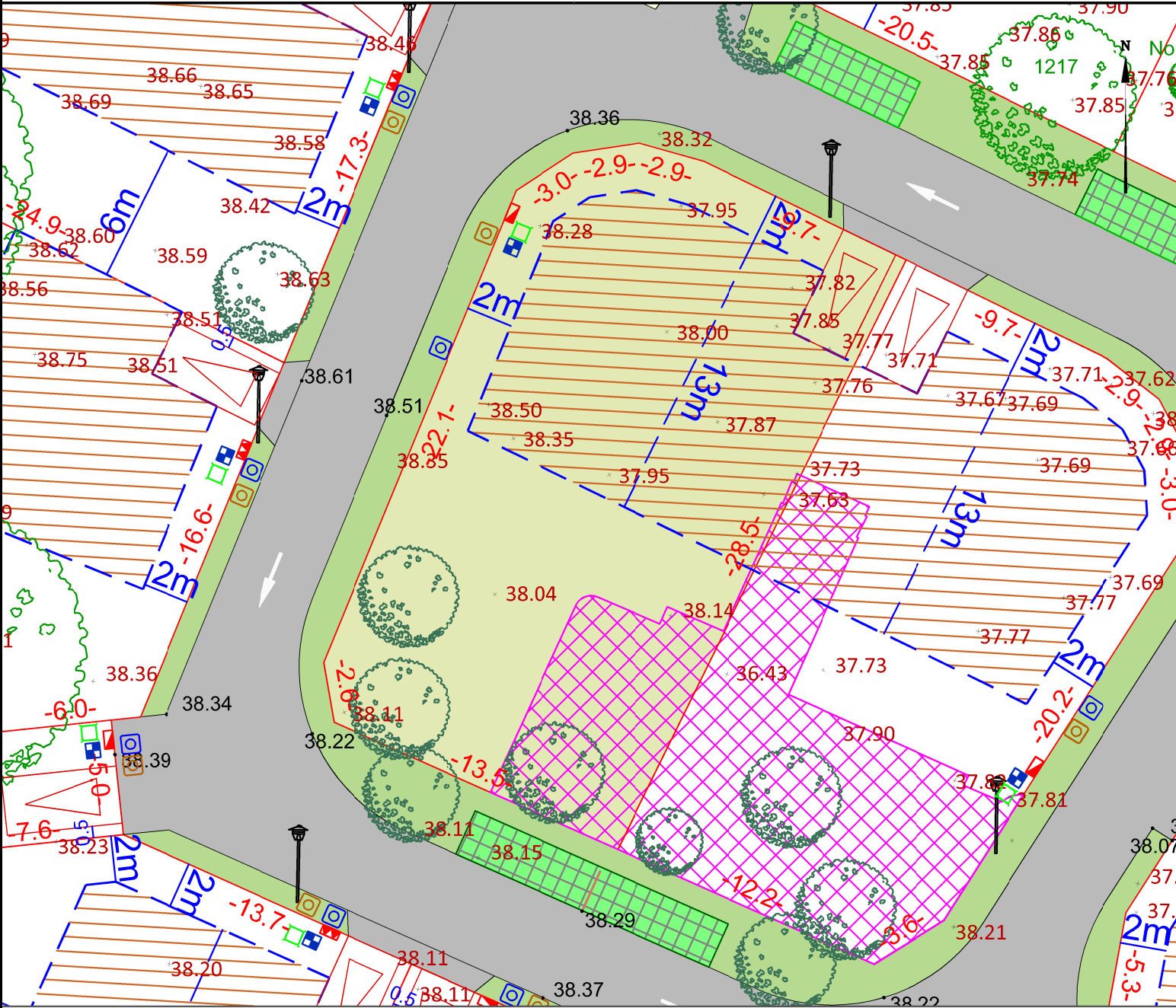
SAINT-MEDARD-EN-JALLES
Lotissement "Les Villas du Parc"

LOT 13

Plan de vente

Référence cadastrale : Section EI n°157p

Superficie du lot = 444 m²



Echelle : 1/250

LEGENDE

- | | |
|-----------------------------|---|
| Macrolot | Parking du midi de 2.5 x 5m (position obligatoire) |
| Voirie et accès aux lots | Zone constructible de la construction principale ou secondaire et dont la hauteur de la construction est limitée au R+1 |
| Espace vert commun | Zone remblayée (ancienne maison avec sous-sol) |
| Accotement piéton Aire OM | |
| Stationnement visiteur | |
| Arbre à planter | |

Branchements et altimétries :

- | | |
|----------------|--|
| Electricité | 0.00 Altimétrie du terrain naturel |
| Eaux usées | 0.00 Cote de nivellement voirie projet |
| Eaux pluviales | |
| Eau potable | |
| Télécom | |

AVERTISSEMENTS ET OBLIGATIONS

- Les superficies des lots sont données à titre indicatif. Elles sont susceptibles d'être modifiées après bornage définitif des lots.
- Écoulement des eaux pluviales "Article 640 du code civil" : chaque acquéreur doit supporter sur son terrain l'écoulement naturel des eaux pluviales provenant des fonds supérieurs.
- La position des ouvrages techniques (branchements, coffrets, candélabres, grilles et végétaux plantés, etc. ...) est donnée à titre indicatif. Elle est susceptible d'être modifiée par le maître d'ouvrage. La position des ouvrages techniques devra être vérifiée avant le démarrage de la construction.
- Les cotes de dalle devront impérativement tenir compte des cotes projet voirie de l'opération, afin notamment de respecter les normes PMR visées par le décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006.
- Les acquéreurs des lots ne pourront s'opposer à la réalisation d'une fondation à l'intérieur des lots, rendue nécessaire pour la pose des bordures prévues en limite de propriété.
- Les points altimétriques au niveau des lots sont indicatifs. Ils correspondent au levé réalisé avant aménagement d'ensemble du lotissement.

Maître d'ouvrage

CAP DEVELOPPEMENT

7 boulevard de Latre de Tassigny
85 180 LES SABLES D'OLONNE
Tel : 06 63 62 00 43

Maître d'oeuvre



Fabien MARQUETTE
Pierre De Juli
Simon Gourvez
Géomètres-Experts Fincier DPLG

SELAS AUIGE
Société de Géomètres Experts

220 Cours Gambetta
33 400 TALENCE
Tel: 05 57 35 35 80
Email: contact@auige.fr

Dossier : T19.075

Date d'édition : Sept. 2024